RAPPORT SUR L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE 2023

POINT DE RÉFÉRENCE	Pts	NL	PE	NS	NB	QC	ON	МВ	SK	AB	ВС	NU	NT	YT
GOUVERNANCE														
EAJE régie par un seul ministère	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0,5	0,5
Unité de surveillance commune en EAJE	0,5	0	0	0	0,5	0,5	0	0	0,5	0	0	0	0	0
Cadre commun de la politique en EAJE	1	1	1	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	1
Autorité commune pour la gestion et l'administration de l'EAJE	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
FINANCEMENT														
Au moins 2/3 du financement des garderies vont à l'exploitation des programmes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Gestion du salaire et de l'échelle salariale dans les garderies accréditées	1	1	1	1	1	1 ^f	0	1 ^k	0	0	0	1	1º	1
Au moins 3 % du budget global va à l'EAJE	1	1	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
ACCESSIBILITÉ														
Maternelle à temps plein	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1r	1	1
Capacité de places accréditées pour au moins 50 % des enfants de 2-4 ans dans les programmes d'EAJE	1	0	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	1	1
Financement conditionnel à l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux	1	0	1 ^b	0	1 ^b	0	0	1	0	1 ⁿ	0	0	0	0
MILIEU D'APPRENTISSAGE														
Cadre pédagogique d'EAJE en garderies subventionnées	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Cadre pédagogique d'EAJE obligatoire en garderies subventionnées ou dans les programmes préscolaires	0,25	0,25	0,25°	0,25 ^d	0,25 ^b	0,25	0,25 ⁱ	0,25	0	0	0,25 ^p	0,25	0,25	0
Cadre pédagogique d'EAJE harmonisé avec celui de la maternelle	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Au moins 2/3 du personnel des garderies subventionnées pour enfants de 2 à 4 ans ont les qualifications requises	0,5	0,5	0,5 ^b	0,5	0	0	0,5 ^j	0,5	0	0	0,5 ^q	0	0	0
Éducatrices de maternelle possèdent des qualifications en EPE	0,5	0,5	0	0,5°	0	0,5	0,5	0	0,5 ^m	0	0	0,5°	0,5s	0,5
Salaires des éducatrices de la petite enfance font au moins 2/3 de ceux des enseignants	0,5	0,5	0,5 ^b	0,5	0	0,5	0	0	0	0,5	0,5	0,5	0	0,5
Accréditation professionnelle en EPE requise	0,25	0,25	0,25	0,25	0	0	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0	0,25°	0,25
Perfectionnement professionnel en EPE requis	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25 ⁹	0,25	0	0	0	0,25	0,25	0,25	0,25
RESPONSABILITÉ														
Rapports d'étape annuels	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Normes pour les programmes d'EAJE incluent la maternelle	1	1	0	1	1	1 ^h	1	1	1	1	1	0	1	1
Mesures populationnelles des enfants d'âge préscolaire colligées et publiées°	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1º	1	s.o.†	1	1
TOTAL	15	11,5	12	10,5	13,25	11,75	11	9,25	7,5	7,5	10	6,75	10,5	10,75
	Pts	NL	PE	NS	NB	QC	ON	MB	SK	AB	ВС	NU	NT	YT

- En raison de la pandémie, ce point de référence est considéré comme atteint si les données datent des 3 dernières années, peu importe si elles ont été publiées.
- b. Dans les centres désignés.
- c. Dans les programmes de la petite enfance désignés et la prématernelle financée au public.
- d. Dans les centres préscolaires et de la petite enfance qui reçoivent des fonds publics.
- e. Au préscolaire seulement.

- f. Dans les CPE seulement.
- g. Seulement pour les responsables de services de garde en milieu familial.
- ^{h.} Seulement pour la maternelle 4 ans.
- ^{i.} Dans les centres EarlyON seulement.
- ^{j.} Dans les groupes de 24.
- ^{k.} Lignes directrices sur les salaires.
- ^{1.} Requis dans les programmes subventionnés.

- m. À la prématernelle.
- ^{n.} Dans les services à la petite enfance.
- ^{o.} En développement.
- ^{p.} Dans les programmes StrongStart BC.
- 9. Dans les groupes d'enfants de 0 à 36 mois.
- ^{r.} Au stade pilote.
- s. Baccalauréat en éducation ou diplôme de 2 ans en EPE.
- ^{t.} Non disponible en raison de la suppression de données.

